

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
5 février 2018

Présents : Mrs CENATIEMPO, MERIC, BRAILLY, VALENTIN, BASTIDE, GUILLE, VERTAURE et Mmes CAVAGNA, SULTANA, DHOYE et OZENDA.

Absents excusés : Mr ESPIG

Procurations : Mme MEYER à Mr BASTIDE

Secrétaire : Mme OZENDA est désignée secrétaire de séance.

1- Création CDD agent technique polyvalent à temps complet :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 autorise le recrutement d'agents contractuels de droit public ;

Vu la fin du contrat CUI au 31 janvier dernier et pour assurer la continuité du service, le recours à un Contrat à Durée Déterminée s'impose.

Caractéristiques du contrat :

Grade : agent technique polyvalent

Durée du contrat : 01/02/2018/ au 31/01/2019

Durée de travail : temps complet (35 h hebdomadaires)

Le Conseil Municipal, décide, à 10 voix pour et 2 abstentions, la création d'un poste en CDD selon les caractéristiques énoncées par Mr le Maire.

L'ordre du jour épuisé,

La séance est levée à 19h40